



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-22491>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-22491**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Commune de Corneilles en Parisis

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

Description : Le présent Accord-cadre a pour objet l'approvisionnement des services municipaux en vêtements professionnels et équipements de protection individuelle (vêtements, chaussures, accessoires...).

Identifiant de la procédure : 8f248d0d-3c35-48ae-80eb-244a3aa06e0d

Avis précédent : 1f15bf8d-1b57-4336-afa6-7645d7b0b9e2-01

Identifiant interne : 2024-30

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 18100000 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 18830000 Chaussures de protection

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 220,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Vêtements de travail et équipements de protection individuelle

Description : Fourniture de Vêtements de travail et équipements de protection individuelle dans la limite de 30 000 euros HT/an

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 18100000 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 120,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur prix

Description : AU regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : - Valeur technique au regard des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - Les délais de livraison (10 pts) - Méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts) TOTAL : 50 pts

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : 2 critères : - Valeur prix : au regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts - Valeur technique : pondérée à 50 pts au regard de : - des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - des délais de livraison (10 pts) - de la méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts)

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Un recours gracieux peut être adressé à la Ville dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) soit dans un délai de 16 jours à compter de la réception de ce courrier (11 jours en cas d'envoi dématérialisé). Durant ce délai la signature du contrat est suspendue - un référé contractuel peut être formé 31 jours après publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L 551-13 et suiv du CJA) - un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - un recours de plein contentieux contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui signe le marché : Commune de Cormeilles en Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Chaussures de travail

Description : Fourniture de chaussures de travail dans la limite de 60 000 euros HT/an

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 18830000 Chaussures de protection

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur financière

Description : AU regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : - Valeur technique au regard des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - Les délais de livraison (10 pts) - Méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts) TOTAL : 50 pts

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des

critères : 2 critères : - Valeur prix : au regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts - Valeur technique : pondérée à 50 pts au regard de : - des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - des délais de livraison (10 pts) - de la méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts)

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Un recours gracieux peut être adressé à la Ville dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) soit dans un délai de 16 jours à compter de la réception de ce courrier (11 jours en cas d'envoi dématérialisé). Durant ce délai la signature du contrat est suspendue - un référé contractuel peut être formé 31 jours après publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L 551-13 et suiv du CJA) - un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - un recours de plein contentieux contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction

dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui signe le marché : Commune de Cormeilles en Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Accessoires

Description : Fournitures d'accessoires d'équipements de protection individuelle dans la lite de 10 000 euros HT/an

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 18100000 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur prix

Description : AU regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : - Valeur technique au regard des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - Les délais de livraison (10 pts) - Méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts) TOTAL : 50 pts

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : 2 critères : - Valeur prix : au regard des prix unitaires appliqués au DQE : pondéré à 50 pts - Valeur technique : pondérée à 50 pts au regard de : - des fiches techniques et/ou des échantillons (30 pts) - des délais de livraison (10 pts) - de la méthodologie, suivi et le traitement des commandes au regard de la note demandée (10 pts)

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Un recours gracieux peut être adressé à la Ville dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) soit dans un délai de 16 jours à compter de la réception de ce courrier (11 jours en cas d'envoi dématérialisé). Durant ce délai la signature du contrat est suspendue - un référé contractuel peut être formé 31 jours après publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L 551-13 et suiv du CJA) - un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - un recours de plein contentieux contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui signe le marché : Commune de Corneilles en Paris

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 220,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 120,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CREA'TOP

Offre :

Identifiant de l'offre : 211737

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-30 lot 1

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Commune de Corneilles en Paris

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CREA'TOP

Offre :

Identifiant de l'offre : 211737

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-30 lot 2

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Commune de Corneilles en Parisis

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 40,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CREA'TOP

Offre :

Identifiant de l'offre : 211737

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-30 lot 3

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Commune de Corneilles en Parisis

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Commune de Cormeilles en Paris

Numéro d'enregistrement : 21950176400019

Adresse postale : 3 avenue Maurice Berteaux

Ville : CORMEILLES EN PARISIS

Code postal : 95240

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : juridique-marchespublics@ville-cormeilles95.fr

Téléphone : +33 134504430

Adresse internet : <https://www.ville-cormeilles95.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://ville-cormeilles95.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 179 507 025 00015

Adresse postale : 2-4 2 BOULEVARD DE L'HAUTIL

Ville : Cergy

Code postal : 95000

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33130173400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CREA'TOP

Numéro d'enregistrement : 37796669200024

Adresse postale : 3 avenue Maurice Berteaux

Ville : Cormeilles-en-Parisis

Code postal : 95240

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 01cbebdb-3ce1-4508-9fe3-c0c7ba842e35 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/02/2025 à 16:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2025